

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 2 avril 2026**

151^{ème} Séance

Rapport relatif à l'affectation d'Autorisations de Programme

Conformément au nouveau règlement budgétaire et financier de l'ODARC adopté par le Conseil d'Administration le 10 décembre 2020, l'action d'affectation consiste à réserver tout ou partie de l'Autorisation de Programme ou d'Engagement pour le financement d'une opération ou de plusieurs opérations identifiées en termes de contenu, de coût et de délai.

L'affectation est proposée au vote lorsque les conditions de démarrage de l'opération sont réunies. Elle se réalise au niveau de l'opération dans la limite du montant de l'AP/AE votées par le Conseil d'Administration.

L'affectation se matérialise ensuite comptablement par la mise en réserve d'un montant de crédits déterminé pour une opération d'acquisition ou de réalisation.

Dans le cadre de l'établissement du Budget Primitif 2026 et suite à la création d'une Autorisation d'Engagement ainsi qu'aux modifications des Autorisations de Programme explicitées dans les rapports précédents, une opération d'affectation du montant de l'Autorisation d'Engagement et des Autorisations de Programme est nécessaire.

Cette opération d'affectation se décline comme suit :

AP-2021-0004 : Travaux d'aménagement, création nouvel espace bergerie et hangar de stockage, VRD / SEE

Le coût des opérations y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage afférent aux travaux de création d'un nouvel espace bergerie, d'un hangar de fourrage et de matériels à la station expérimentale d'élevage d'Altiani a été révisé à la hausse + 4 400€ (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut d'assujetti partiel de l'ODARC).

Les études géotechniques et topographiques ont été réalisées au mois de juillet 2021. Les travaux liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ont commencé en 2023. L'achèvement de ce projet est prévu pour 2026.

Il est demandé d'autoriser l'affectation du montant complémentaire de 4 400 € de l'Autorisation de Programme n° AP-2021-0004 au chapitre 23 Immobilisations en cours, imputation budgétaire 2313 Constructions.

AP-2024-0015 : • Création d'un laboratoire de recherche à la station expérimentale d'Altiani.

Le laboratoire actuel n'est pas dimensionné aux besoins de l'ODARC en matière d'expérimentation et limite fortement la réalisation de certaines catégories d'analyses, lesquelles sont actuellement effectuées par des laboratoires spécialisés situés sur le continent car n'ayant pas d'équivalent en Corse. Le programme européen REACT UE a permis d'acquérir du matériel de pointe permettant la réalisation de ces analyses en interne mais il est désormais nécessaire de se doter d'un laboratoire mieux dimensionné et adapté aux besoins de l'ODARC et des filières concernées dans le cadre de leur fonctionnement (connaissance et maîtrise de la qualité des produits, suivi des schémas de sélection, etc.) et de leur développement (mise en place de signes officiels de qualité, adaptation aux changements sociétaux, dérèglement climatique, etc.).

En outre, l'ODARC pourra ainsi nouer des collaborations avec les autres laboratoires de la CdC (OEHC, Cismonte et Pumonte) afin de développer des complémentarités efficaces en matière d'analyse de produits issus de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En effet, ces structures détiennent une somme de compétences qui pourraient être mises en synergie par un mode de fonctionnement en cluster permettant de dégager des possibilités analytiques au service de la recherche appliquée.

Ce laboratoire sera construit en lieu et place de l'actuelle bergerie.

La durée de ce projet est prévue pour 2 ans. La mise en œuvre de ce projet est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2026

Le coût de l'opération y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage se fixe à hauteur de 900 000 € (montant HT + quote-part de TVA non récupérable au regard du statut d'assujetti partiel de l'ODARC). Ce montant se répartit en Crédits de Paiement selon la distribution suivante :

L'achèvement de ce projet est prévu pour 2027.

Il est demandé d'autoriser l'affectation du montant complémentaire de 800 000 € de l'Autorisation de Programme n° AP-2024-0015 au chapitre 23 Immobilisations en cours, imputation budgétaire 2313 Constructions.